FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Contact

Comité National Olympique et Sportif Français
CRDLA Sport
CRDLA-Sport@cnosf.org

Financeurs principaux

Cofinancé par l'Union européenne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BANQUE des TERRITOIRES

Pilotes nationaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BANQUE des TERRITOIRES
Le Mouvement Associatif
RÉGIONS DE FRANCE
ESS France

Présentation générale

Historique et évolution

La Fédération Française de Cyclisme est une institution emblématique dans le paysage sportif français, avec une histoire riche et un rôle central dans l'organisation et la promotion du cyclisme sous toutes ses formes. **Fondée en 1881** sous le nom d'Union Vélocipédique de France, elle a évolué pour devenir la Fédération Française de Cyclisme en **février 1942**. Cette transformation a marqué le début d'une ère nouvelle pour le cyclisme en France avec une structuration plus professionnelle et une vision plus ambitieuse pour le développement de ce sport.

Aujourd'hui, la Fédération Française de Cyclisme organise et régit plusieurs disciplines cyclistes en France :

- Le cyclisme sur route ;
- Le VTT ;
- Le cyclisme sur piste, le cyclo-cross ;
- Le BMX race et freestyle ;
- Le cyclisme en salle ;
- Le paracyclisme ;
- Le polo-vélo ;
- Vélo Assistance Electrique ;
- Gravel ;
- E-cycling ;
- Pump track ;
- Vélo couché.

Cette diversité de disciplines témoigne de la richesse et de la variété du cyclisme, un sport accessible à tous, quel que soit l'âge ou le niveau de pratique.

Etat des lieux général de la pratique

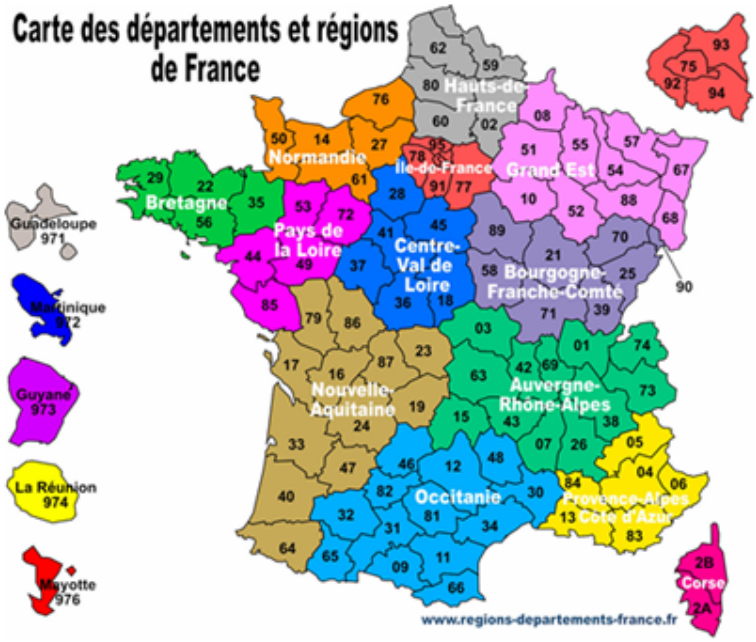

- **16** comités régionaux ;
- **104** comités départementaux ;
- **50** structures de haut niveau ;
- **2 397** clubs.

La Fédération Française de Cyclisme comptabilise **113 241** licenciés en 2025 soit une évolution de **4%** par rapport à l'année 2024.

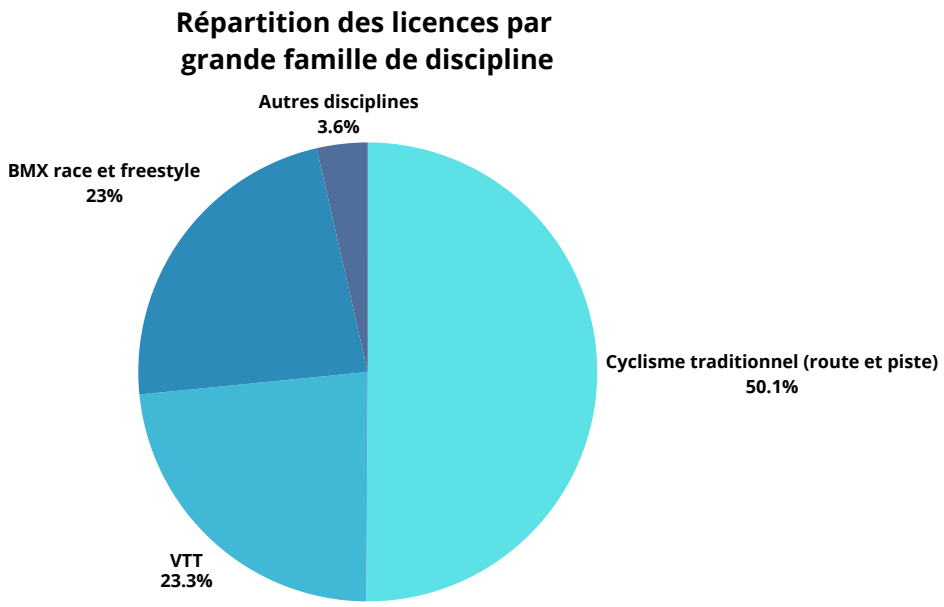

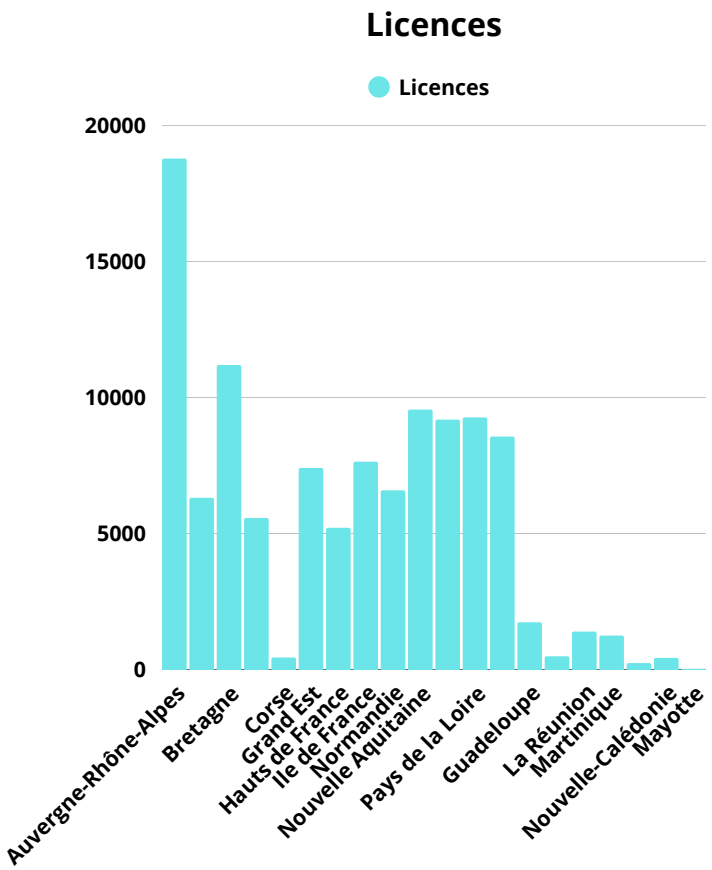

Gouvernance et structures de la discipline

Modèles de gestion des clubs amateurs et professionnels, statuts juridiques ; structuration public/privé

Contrairement à d'autre fédération, seule **les associations loi 1901** peuvent adhérer à la Fédération Française de Cyclisme.
Par ailleurs, il existe une **Ligue nationale de cyclisme** qui gère le **cyclisme professionnel masculin uniquement**. Elle coorganise les championnats de France avec la Fédération Française de Cyclisme et organise la coupe de France.

Organisation fédérale et décentralisée

La Fédération Française de Cyclisme n'est pas organisé en ligues régionales mais en **comités régionaux**. Ils ont une mission administratives importante :

- L'enregistrement des licences;
- Un rôle de détection et d'animations territoriales.

Les **Comités Départementaux** aide quant à eux à l'animation territoriale et services aux clubs.

Modèle économique des clubs

Sources de revenus	*Charges récurrentes*
• Engagement sur les courses, notamment en BMX (inscription des coureurs sur les courses organisées par les clubs) ; • Subvention publiques (Commune, département, ANS et FDVA) ; • Actions en lien avec les politiques publiques (Savoir Rouler à Vélo principalement, action en QPV plus minoritaire, sport santé, développement durable) ; • Mécénat et sponsoring ; • Cotisation à l'année.	• Frais de déplacement ; • Investissement véhicule ; • Emploi ; • Tenu (maillots cuissards).

Pour en savoir plus sur le SRAV

Les aides financières spécifiques

Le développement des mobilités douces étant au cœur des politiques publiques, c'est tout naturellement que la fédération a su s'emparer de cette thématique.

Le déploiement du Savoir Rouler à Vélo (SRAV) à grandement bénéficié aux clubs et comités affiliés, en 2023 : c'est **15%** des attestations SRAV qui ont été délivrés par la FFC.
Plus marginal, d'autres aides financières sont mobilisées par la fédération et nos structures affiliés autour d'atelier de réparation, de recyclerie etc.

Le tourisme à vélo permet également à certaines structures d'obtenir des aides spécifiques des régions.
Également, pour soutenir l'emploi, la Fédération Française de Cyclisme s'engage à verser une aide financière de **1800 €** aux clubs et comités la première année de la création de l'emploi.

Emploi dans la discipline

Pour en savoir plus sur la création d'un plan de professionnalisation

La fédération consciente de son retard sur la professionnalisation des clubs, et de la répartition inégale de l'emploi suivant les régions, a initiée plusieurs actions depuis l'olympiade 2020-2024 pour encourager l'emploi dans ses structures affiliées :

- En 2021 création d'un plan de professionnalisation déclinant 25 actions en faveur de l'emploi ;
- Accompagnement des structures sur politiques publiques ;
- Accompagnement et aide financière pour les structures primo employeuses.

Accompagnement et soutien des clubs amateurs

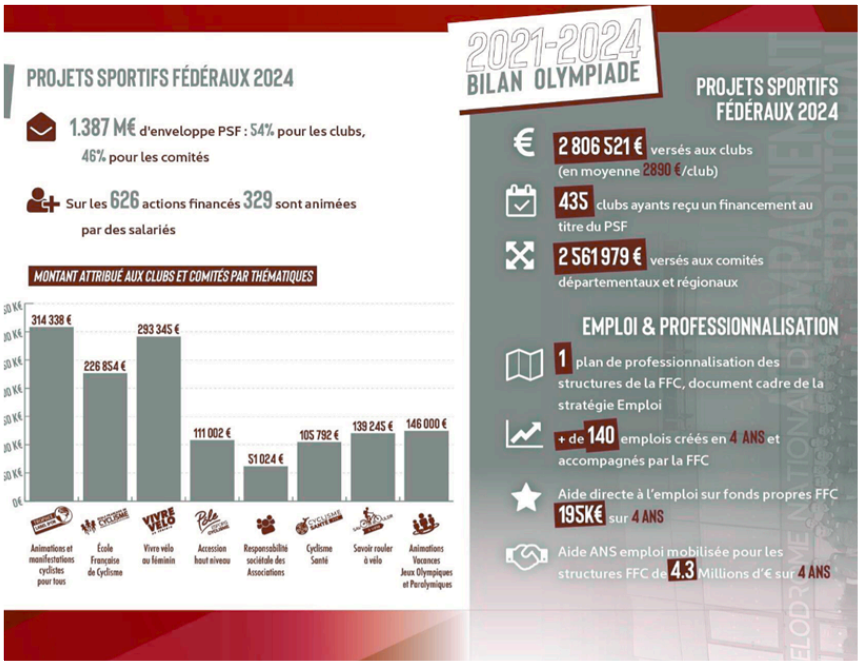

Exemple de bonne pratique : Etude de cas de clubs ayant réussis à se structurer, à développer leur modèle économique ou à innover

- *La Roche sur Yon Vendée Cyclisme*
- *Le Nouveau Cycle*